



Technicien en Photographie

Le technicien en photo, pourra:

- Créer des images par prise de vues dans divers domaines (reportage, publicité, mode, reproduction, ...)
- Prise de vues animées selon les possibilités de l'appareil.
- Effectuer toutes les opérations de traitement permettant la diffusion de l'image.

Cours

- Techniques de base de la photographie
- Langage de l'image et communication en photographie
- Postproduction de la photographie
- Reportages photographiques
- Photographie de style documentaire
- Studio de photographie
- Présentation de productions photographiques
- Techniques et technologies de base de la vidéo pour les photographes
- Stages et épreuve intégrée

Conditions d'admission

Le certificat de l'enseignement Secondaire Inférieur (CESI) OU sur base d'un test d'admission.

Durée de la formation

En journée, 2 ans

Titre obtenu

Certificat de qualification en Technicien en Photographie spécifique à l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ECEPS Marchienne-au-Pont
Enseignement de Promotion Sociale



◆ **Informations générales**

L'enseignement de Promotion Sociale s'adresse à:

- toute personne n'étant plus soumise à l'obligation scolaire à temps plein et sans limite d'âge désirant se perfectionner, se spécialiser ou se reconverter.
- toute personne à partir de 15 ans, uniquement pour les cours du soir et en possession d'une attestation de l'enseignement obligatoire.

◆ **Droit d'inscription**

Le montant du droit d'inscription varie d'une formation à l'autre.

⚠ Sont exemptés du droit d'inscription:

- ⇒ Les mineurs soumis à l'obligation scolaire.
- ⇒ Les chômeurs complets indemnisés (attention: l'exemption est prise en compte en fonction de la réponse du FOREM).
- ⇒ Les étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration du CPAS.

⚠ Lors de l'inscription vous devez fournir:

- ⇒ Carte d'identité ou titre de séjour valable.
- ⇒ Copies de diplômes, certificats de réussite, ...
- ⇒ Les documents justifiant l'exemption du paiement du droit d'inscription.